Hoerdt, le 15 mai 2014

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2014 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 5 mai 2014 ***transmise le : 5 mai 2014***

Membres élus : 27 ***en fonction : 27*** ***présents : 25***

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Nathalie GRATHWOHL, Maurice DONTENVILLE, Christiane SAEMANN, Claude RIEDINGER, Cindy DEMONT, Michèle RUDOLF, Grégory GANTER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Messieurs Emmanuel DOLLINGER et Thierry RIEDINGER

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Communications diverses.
4. Rapports des commissions municipales.
5. Approbation du compte administratif 2013.
6. Approbation du compte de gestion 2013.
7. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013.
8. Attribution de subventions.
9. Maison des Arts et du Patrimoine : approbation de l'avant-projet sommaire.
10. Rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle : attribution des marchés.
11. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises.
12. Constitution de la commission communale des impôts directs.
13. Foncier : achat d'un terrain.
14. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire adresse ses plus sincères condoléances à Monsieur Maurice DONTENVILLE suite au décès de son père en son nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et indique s'associer à sa peine.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Doris PFLUMIO est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de deux nouveaux projets de délibérations relatifs à la constitution de la commission communale des impôts directs et à l'acquisition d'un terrain.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2014

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

05/04/2014	Nettoyage de printemps.
08/04/2014	Monsieur le Maire a assisté à la réunion du Comité Consultatif du biotope protégé de Hoerdt à la Préfecture.
09/04/2014	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale de la Société des Amis de la Maison des Arts et du Patrimoine « A la Couronne ».
15/04/2014	Commissions réunies.
16/04/2014	Monsieur le Maire a assisté au conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord à BRUMATH.
17/04/2014	Monsieur le Maire a assisté à l'inauguration de la nouvelle structure d'accueil périscolaire de GRIES.
17/04/2014	Commission Environnement Santé Sécurité du Conseil Municipal des Enfants.
17/04/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL a assisté à la rencontre ESPAS à BETSCHDORF.
19/04/2014	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN a représenté la Commune à l'occasion du 90ème anniversaire de Madame Marguerite RIEDINGER.
22/04/2014	Monsieur le Maire et Mesdames Christiane WOLFHUGEL, Yolande TAESCH ont représenté la commune à l'occasion des 60 ans de mariage des époux PHILIPPS.
23/04/2014	Commission Jeunesse, Sports et Loisirs.
25/04/2014	Monsieur le Maire et Mme Christiane WOLFHUGEL ont représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale des Vergers du Pays de Brumath.
26/04/2014	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'inauguration de l'Expo des artisans - commerçants de la Basse-Zorn 2014 à l'espace sport « la forêt » à GRIES.
29/04/2014	Commission des Finances.
04/05/2014	Monsieur le Maire a représenté la Commune au festival de l'élevage au plan d'eau de BRUMATH.
05/05/2014	Réunion de présentation aux associations des nouveaux rythmes scolaires au Centre Culturel.
05/05/2014	Monsieur René WOLFHUGEL a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale de l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin.
06/05/2014	Commission Culture.
07/05/2014	De nombreux élus ont assisté à la cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.
11/05/2014	Monsieur le Maire a assisté au vernissage de l'exposition : portrait en images du Rucher de BIETLENHEIM.
11/05/2013	Monsieur le Maire a assisté à l'événement intitulé « Ja, ihr kenne ! Partagez

	votre savoir » organisé par l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
12/05/2014	Conseil d'Administration CCAS.

Monsieur le Maire en réponse à une question indique que de nombreuses associations ont participé à la réunion d'information qui leur était destinée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des nouvelles activités périscolaires.

Un formulaire destiné à recenser les associations prêtes à intervenir leur a été adressé à l'issue de la réunion avec retour prévu pour le lundi 26 mai 2014.

La Commission des affaires scolaires se réunira pour en discuter mardi 20 mai 2014.

Un questionnaire sera adressé aux parents d'élèves afin de connaître leurs souhaits en la matière, de manière à pouvoir programmer au mieux les nouvelles activités périscolaires.

Monsieur le Maire ajoute que les intervenants et/ou les associations seront rémunérés et se montre favorable à facturer les ateliers qui seront proposés aux enfants.

Pour ce qui concerne les associations, il reste à clarifier les responsabilités respectives de la commune et des intervenants en termes d'assurance.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

Madame Christiane WOLFHUGEL présente le compte administratif 2013 et donne quelques explications complémentaires.

En section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement se montent à 3 733 349,69 € en augmentation par rapport à 2012 (3 313 990,12 €).

Les charges de personnel se montent à 35,4% des charges de fonctionnement. Les charges à caractère général se montent à 971 413,17 €.

Les autres charges de gestion courante représentent 13,57% des charges de fonctionnement soit 506 783,18 €.

Les charges financières représentent quelques 6,65% des charges de fonctionnement suite à la contraction d'un emprunt de 4 000 000,00 € dans le cadre de la construction du groupe scolaire et du périscolaire, dont 1 000 000,00 € a fait l'objet d'un remboursement anticipé.

Les charges de personnel sont en augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Concernant les recettes de fonctionnement, le produit des services est en augmentation à 529 163,62 € contre 498 139,43 € en 2012.

Les dotations sont en augmentation à 1 067 134,43 € contre 958 948,77 € en 2012.

Les autres produits de gestion courante sont également en augmentation les logements étant tous désormais occupés.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 809 872,27 € contre 4 549 766,89 € en 2012.

Le résultat de fonctionnement pour 2013 est de 1 076 522,58 € contre 1 235 776,77 € l'année dernière.

Madame Christiane WOLFHUGEL constate que les charges de personnel sont certes en augmentation, mais qu'elles correspondent très largement au glissement vieillesse technicité, les autres dépenses relevant des travaux effectués tout au long de l'exercice.

Concernant les recettes d'investissement, la Commune a perçu 533 479,49 € au titre du FCTVA contre 1 108 814,09 € en 2012, l'excédent de fonctionnement 2012 étant de 535 776,77 €.

L'excédent d'investissement représente un peu plus de 52% des recettes d'investissement et se monte à 2 393 030,75 € soit en nette diminution par rapport à 2012, avec 3 811 665,01 €.

Le résultat d'investissement 2013 est de 2 166 258,48 € en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (2 393 030,75 €).

Madame Christiane WOLFHUGEL tient à remercier Monsieur Didier KLEIN et Madame Doris PFLUMIO pour leur précieuse aide ainsi que les services.

Monsieur le Maire remercie Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Doris PFLUMIO ainsi que Monsieur Didier KLEIN pour la qualité de la présentation des données chiffrées et le suivi de l'exécution du budget tout au long de l'année. Il remercie également les services pour leur participation active aux travaux relevant des finances de la Commune.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nadia STOLL et se retire avant que les conseillers municipaux ne prennent part au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013, tel qu'arrêté.

Ce dernier détermine le résultat de l'exécution du budget de la Commune pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de prendre connaissance du bilan financier de la Commune pour l'année 2013.

Le compte administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	**4 716 000,00 €**	**3 733 349,69 €**
Recettes	**4 716 000,00 €**	**4 109 872,27 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice	**376 522,58 €**
Excédent antérieur	**700 000,00 €**
Résultat de fonctionnement de clôture	**1 076 522,58 €**

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	**5 163 416,00 €**	**2 419 822,56 €**
Recettes	**5 163 416,00 €**	**2 193 050,29 €**

Résultat d'investissement de l'exercice	**-226 772,27 €**
Excédent antérieur	**2 393 030,75 €**
Résultat d'investissement de clôture	**2 166 258,48 €**

Excédent global de clôture		**3 242 781,06 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2121-14 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2014 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	**4 716 000,00 €**	**3 733 349,69 €**
Recettes	**4 716 000,00 €**	**4 109 872,27 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice	**376 522,58 €**
Excédent antérieur	**700 000,00 €**
Résultat de fonctionnement de clôture	**1 076 522,58 €**

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	**5 163 416,00 €**	**2 419 822,56 €**
Recettes	**5 163 416,00 €**	**2 193 050,29 €**

Résultat d'investissement de l'exercice	**-226 772,27 €**
Excédent antérieur	**2 393 030,75 €**
Résultat d'investissement de clôture	**2 166 258,48 €**

Excédent global de clôture		**3 242 781,06 €**

Adopté à l'unanimité.

6/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion du receveur municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de la Commune,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il comprend trois parties :

- la première partie se rapporte à l'exécution du budget communal,
- la seconde partie se rapporte à la situation de la comptabilité générale,
- la troisième partie se rapporte, quant à elle, à la situation des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2013 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2013,

CONSIDERANT que le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal concorde avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour 2013, les écritures étant identiques au compte administratif 2013,

PRECISE que le compte de gestion du receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité.

7/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit annuellement une procédure d'affectation du résultat.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report dans la même section.
Les résultats 2013 constatés lors de l'examen du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013 sont de :

- section de fonctionnement : 1 076 522,58 €,
- section d'investissement : 2 166 258,48 €.

La Commission des Finances propose de reporter 700 000,00 € en section de fonctionnement et de virer le solde, soit 376 522,58 €, en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

VU l'avis de la Commission Finances du 22 avril 2014,

CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

après en avoir délibéré,

CONSTATE que l'excédent concerné par la décision d'affectation est celui de la section de fonctionnement à hauteur de 1 076 522,58 €,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :
- report aux réserves, en section de fonctionnement, de 700 000,00 € (compte 002)
- virement aux réserves, en section d'investissement, de 376 522,58 €, (compte 1068 fonction 01),

Adopté à l'unanimité.

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ ***UNIAT***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'UNIAT pour un montant de 250,00 € correspondant aux frais de fonctionnement de l'association.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'UNIAT pour un montant de 250,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Société de musique Harmonie de Hoerdt***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la Société de musique Harmonie de Hoerdt pour un montant de 1 100,00 € correspondant aux frais de fonctionnement.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la Société de musique Harmonie de Hoerdt pour un montant de 1 100,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Groupe scolaire Im Leh***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au groupe scolaire Im Leh pour un montant de 560,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte, correspondant à la prise en charge de 20 élèves subventionnés à hauteur de 7,00 € par enfant pour un séjour d'une durée de 4 jours.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au groupe scolaire Im Leh pour un montant de 560,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Groupe scolaire Im Leh***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au groupe scolaire Im Leh pour un montant de 945,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte, correspondant à la prise en charge de 27 élèves subventionnés à hauteur de 7,00 € par enfant pour un séjour d'une durée de 5 jours.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au groupe scolaire Im Leh pour un montant de 945,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Collège Baldung Grien***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au collège Baldung Grien pour un montant de 1 100,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte, correspondant à la prise en charge de 44 élèves subventionnés à hauteur de 5,00 € par enfant pour un séjour d'une durée de 5 jours.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au collège Baldung Grien pour un montant de 1 100,00 € dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Comité de pilotage de la fête des asperges***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au comité de pilotage de la fête des asperges pour un montant de 5 000,00 € dans le cadre de l'édition 2014.

Monsieur Jacques KLUMB ne prend pas part au vote.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au comité de pilotage de la fête des asperges pour un montant de 5 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

9/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Monsieur le Maire présente le projet à l'aide de croquis et ajoute que les observations qui ont été formulées lors des commissions réunies ont bien été prises en compte.

Les conseillers municipaux à une large majorité ne souhaitent pas la création d'un espace vitré sur la façade extérieure donnant sur la rue de la Wantzenau pour matérialiser la maison des arts et du patrimoine, comme le prévoit le projet.

Différents scénarii ont été élaborés par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est convenu de retenir le projet de base augmenté des projets 2 – 3 – 4a – 5b et de la partie variable fixant le montant prévisionnel des travaux à 2 290 000,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que la commune dispose d'un peu plus de 1 500 000,00 € en réserve destinés au projet, de 238 000,00 € en subvention au titre de la centralité urbaine de la part du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire, d'une subvention de 25 000,00 € du député et de 50 000,00 € au titre de la DETR. En outre, la commune sollicitera une participation de la Communauté de communes à hauteur de 150 000,00 € au titre du fonds de concours pour la mandature 2014/2020.

Le Conseil Municipal a approuvé, le 5 février 2013, le programme technique détaillé concernant la création d'un musée et la restructuration de l'ancien restaurant « A La Couronne » en maison des arts et du patrimoine et a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de l'opération.

Par délibérations du 5 septembre 2013 et du 8 octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe composée de :

- Antoine CRUPI architecte, mandataire,
- ARC EN SCENE, muséographe
- HAGENMULLER, bureau d'études structure,
- BMA INGENIERIE, bureau d'études électricité,
- SOLARES BAUEN, bureau d'études fluides,
- ABECASSIS, économiste,
- STUDIO DAP, acousticien.

et de fixer le taux d'honoraires à 17,35 %.

Le 15 avril dernier, l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté en commissions réunies le projet d'avant-projet sommaire.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet sommaire prenant en compte les remarques émises lors de la réunion du 15 avril 2014 et fixant le montant prévisionnel des travaux à 2 290 000,00 € HT (projet de base augmenté des projets 2 – 3 – 4a – 5b et de la partie variable) étant précisé que le montant prévisionnel définitif des travaux sera réajusté en phase avant-projet définitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 15 avril 2014,

VU l'avant-projet sommaire du 14 février 2014, tel que présenté,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet sommaire, tel que présenté, fixant le montant prévisionnel des travaux, au stade avant-projet sommaire à 2 290 000,00 € HT (projet de base augmenté des projets 2 – 3 – 4a – 5b et de la partie variable),

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité, moins une voix contre.

10/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SANITAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés relatifs aux travaux de rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle.

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études JOST.

Le projet consiste à mettre en conformité et à rénover, en totalité, l'intérieur des toilettes de l'école.

Les travaux comprendront notamment :

- l'amélioration des évacuations d'eau ainsi que le traitement des remontées d'odeur,
- l'amélioration du système d'extraction / VMC,
- la création de nouvelles toilettes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes d'âges différents (enfants et adultes) y compris fourniture et installation de nouveaux équipements sanitaires (toilettes, lavabos, urinoirs, ….),
- le rafraîchissement intérieur des murs, plafonds et sols.

Il y a lieu de noter que les sanitaires actuels sont sans cloisonnement et bénéficient d'une surface de 32 m² environ.

Le projet de rénovation devrait être achevé pour la rentrée de septembre 2014, l'essentiel des travaux intervenant durant les congés d'été.

L'enveloppe prévisionnelle phase avant-projet définitif a été estimée à 48 919,20 € TTC. L'estimation initiale était de 40 000,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés relatifs à la rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle « Les Courlis » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : SANITAIRE/CHAUFFAGE/ELECTRICITE
Le marché est attribué à l'entreprise MG CHAUFFAGE pour 31 056,92 € HT

Lot n°2 : DEMOLITION/CARRELAGE
Le marché est attribué à l'entreprise RCBC pour 6 803,16 € HT

Lot n°3 : PLATRERIE/PEINTURE/MENUISERIE
Le marché est attribué à l'entreprise DECOPEINT pour 8 210,50 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1 : SANITAIRE/CHAUFFAGE/ELECTRICITE
Le marché est attribué à l'entreprise MG CHAUFFAGE pour 31 056,92 € HT

Lot n°2 : DEMOLITION/CARRELAGE
Le marché est attribué à l'entreprise RCBC pour 6 803,16 € HT

Lot n°3 : PLATRERIE/PEINTURE/MENUISERIE
Le marché est attribué à l'entreprise DECOPEINT pour 8 210,50 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux, y compris les éventuels avenants,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

11/ ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder publiquement, conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 9 noms en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises.

Ne sont pas retenues, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

La liste communale ne peut comprendre de jurés qui, bien qu'inscrits sur la liste générale des électeurs de la commune au titre de contribuables par exemple, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du département.

Le présent tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant dressée par une commission spéciale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 261 du code de procédure pénale,

après en avoir délibéré, et après avoir procédé au tirage au sort,

DESIGNE - Madame Paulette Odette GIER née JUNGER,
23 rue des Alouettes à 67720 HOERDT
- Monsieur Claude Albert ARLEN,
4 rue du Ried à 67720 HOERDT
- Monsieur Albert Christian MISCHLER,
23 rue des Haies à 67720 HOERDT
- Madame Clarisse Marguerite WAEFFLER née BASTIAN,
60 rue de la Wantzenau à 67720 HOERDT
- Monsieur Pierre Emmanuel HOCH,
9 rue du Traîneau à 67720 HOERDT
- Monsieur Maurice Christian MISCHLER,
21 rue du Ried à 67720 HOERDT

- Monsieur René ARGOGAST,
64 rue de la Tour à 67720 HOERDT
- Madame Marlise STOLL née MISCHLER,
10 rue d'Eckwersheim à 67720 HOERDT
- Monsieur Jacky WALTZ,
15 rue des Tilleuls à 67720 HOERDT

12/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il est demandé au Conseil Municipal de dresser une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs, étant entendu que cette commission doit être obligatoirement constituée.

La commission communale des impôts directs est composée de Monsieur le Maire ou de l'Adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de 32 noms de contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) dressée par le Conseil Municipal.

Ces contribuables doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Deux membres, un titulaire et un suppléant, doivent avoir un domicile à l'extérieur de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs correspond à celle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des impôts, notamment son article 1650,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-32,

après en avoir délibéré,

PROPOSE au directeur régional des finances publiques :

TITULAIRES	**PROFESSION**	**ADRESSE**
Philippe WURMEL	retraité	4 rue des Cochers 67720 HOERDT
Jacques GRATHWOHL	retraité	42 rue de la Gare 67720 HOERDT
Maurice MISCHLER	cadre bancaire	21 rue du Ried 67720 HOERDT
Catherine MISCHLER	secrétaire	5 rue de la Tour 67720 HOERDT
Andrée FRITZ	retraitée	8 rue des Haies 67720 HOERDT
Lilly HAMM	retraitée	30 rue des Alouettes 67720 HOERDT
Albert MISCHLER	conseiller financier	23 rue des Haies 67720 HOERDT
Suzanne GRATHWOHL	retraitée	40 rue de la Gare 67720 HOERDT
Denise FRITSCH	retraitée	36 rue des Alouettes 67720 HOERDT
Jacky WOLFF	paysagiste	8 rue de Bietlenheim 67720 HOERDT
Albert KLEIN	retraité	37 rue du Traîneau 67720 HOERDT
Gilbert GEYER	retraité	30 rue du Traîneau 67720 HOERDT
Robert HAMM	retraité	9 rue du Cheval noir 67720 HOERDT
Joseph DOSSMANN	retraité	26 rue des Obstacles 67720 HOERDT
Serge KLEIN	retraité	17 rue des Alouettes 67720 HOERDT
Claude DIEBOLD	retraité	3 a rue de la République 67720 WEYERSHEIM

SUPPLEANTS	**PROFESSION**	**ADRESSE**
Christophe KLEIN	exploitant agricole	100 rue d'Eckwersheim 67720 HOERDT
Charles MISCHLER	retraité	3 rue des Cigognes 67720 HOERDT
Marie-Anne ARLEN	Aide-soignante	11 rue des Genêts 67720 HOERDT
Jean-Pierre BEYL	technicien	12 rue de l'Hippodrome 67720 HOERDT
Michèle KLEIN	secrétaire	28 rue de l'Hippodrome 67720 HOERDT
Adrien KOLMER	retraité	6 rue des Haies 67720 HOERDT
Thierry RIEDINGER	exploitant agricole	3 rue du Pavé 67720 HOERDT
Daniel MISCHLER	manipulateur de radiologie	13 rue de l'Hippodrome 67720 HOERDT
Nathalie GRATHWOHL	Inspectrice finances publiques	34 rue de la Gare 67720 HOERDT
Doris PFLUMIO	comptable	6 rue du Traîneau 67720 HOERDT
Nadia STOLL	retraitée	45 rue de la République 67720 HOERDT
Roland SCHURR	retraité	21 rue des Haies 67720 HOERDT
Patricia MOEBS	ingénieur	11 rue de l'Hippodrome 67720 HOERDT
Nicole MISCHLER	directrice d'école	17 rue du Général de Gaulle 67720 HOERDT
Albert RIEDINGER	retraité	31 rue du Traîneau 67720 HOERDT

Fabienne GANGLOFF	Exploitant agricole	1 rue des Roses 67720 BIETLENHEIM

13/ FONCIER : ACHAT D'UN TERRAIN

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une partie du terrain cadastré section 3 n°53 (numéro provisoire de la parcelle 7/53), d'une superficie de 3 ares et 8 centiares situé sur le ban communal de Hoerdt, pour un montant de 12 936,00 € (4 200,00 € l'are) auquel il convient d'ajouter les frais d'agence pour 924,00 € et les frais de géomètre pour 225,45 €, et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 28 novembre 2013,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir une partie du terrain cadastré section 3 n°53 (numéro provisoire de la parcelle 7/53), d'une superficie de 3 ares et 8 centiares situé sur le ban communal de Hoerdt, pour un montant de 12 936,00 € (4 200,00 € l'are) auquel il convient d'ajouter les frais d'agence pour 924,00 € et les frais de géomètre pour 225,45 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

14/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 2 rue Neuve,
- 52 rue de la Tour,
- 5 rue Gutenberg,
- 4 avenue de l'Europe,
- 25 rue de la Gare,
- 1 rue des Jardins.

- Mairie

La distribution du magazine municipal Hoerdt Infos aura lieu début juillet 2014.

- Commissions municipales

Mercredi 14 mai 2014 à 20 h 30 : Commission information-communication.
Jeudi 15 mai 2014 à 17 h 30 : Commission du Conseil Municipal des Enfants.
Lundi 19 mai 2014 à 20 h : Commission fêtes et cérémonies.
Mardi 20 mai 2014 à 20 h : Commission des affaires scolaires.
Jeudi 22 mai 2014 à 17 h 30 : Commission du Conseil Municipal des Enfants.
Jeudi 22 mai 2014 à 20 h 30 : Commission information-communication.
Lundi 2 juin 2014 à 20 h : Commission des travaux.
Mercredi 4 juin 2014 à 20 h : Commission cadre de vie.
Mardi 10 juin 2014 à 20 h : Commission urbanisme.

- Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira :

- Mardi 3 juin 2014 (budget supplémentaire).
- Mardi 8 juillet 2014 (avant-projet définitif maison des arts et du patrimoine).

- Concours de pêche

Concours de pêche dimanche 18 mai 2014.

- Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Il est demandé aux conseillers municipaux de faire connaître leurs disponibilités pour siéger dans les bureaux de vote, de 8 h à 18 h.

- Travaux

Monsieur René WOLFHUGEL indique que les travaux du parking rue du Traîneau, de la mairie et du parking annexe de la mairie sont désormais terminés. Les travaux au niveau du lavoir et des deux placettes rue des Haies et des Obstacles sont en cours.

Les travaux de renaturation et de rénovation de la Zorn sont quasiment terminés, la réfection du chemin abîmé devrait pour sa part intervenir avant fin mai.

Les travaux au niveau du futur lotissement « hippodrome » ont débuté.

- Calendrier des fêtes

Vendredi 16 mai 2014 : Artistes au Presbytère.
Dimanche 18 mai 2014 : Concours de pêche inter-sociétés à l'étang.
Samedi 24 mai 2014 : Week-end festival école de musique de Hoerdt au Centre Culturel.
Mardi 27 mai 2014 : Courses hippiques premium à l'hippodrome.
Vendredi 30 mai 2014 : Festival Basse-Zorn Live à l'hippodrome.
Samedi 31 mai 2014 : Festival Basse-Zorn Live à l'hippodrome.
Dimanche 1er juin 2014 : Festival Basse-Zorn Live à l'hippodrome.

Fin à 23 heures 10